



Dans une indivision quel type d'acte est une servitude

Par **Fouga33**, le **09/04/2019** à **19:52**

Bonjour,

Je viens d'acquérir deux terrains dont le chemin d'accès fait partie d'une indivision. Je dois construire et pour cela Enedis demande d'établir une servitude pour pouvoir me raccorder. Pouvez-vous me dire de quel type d'acte il s'agit : acte de conservation, acte d'administration ou de disposition ? Cette servitude doit-elle être acceptée à l'unanimité ou à la majorité des 2/3 ?

En vous remerciant, je vous prie d'agréer madame, monsieur, mes sincères salutations.

Par **youris**, le **09/04/2019** à **20:16**

bonjour,

comment accédez-vous à vos 2 terrains qui sont enclavés ?

existe-t-il une servitude de droit de passage ?

salutations

Par **Fouga33**, le **09/04/2019** à **20:57**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

En fait, j'ai intégré l'indivision sur le chemin en achetant les deux terrains.